CPME/AD/Brd/111104/145/FR

Comité Exécutif, le 11 novembre 2004 : le CPME a adopté la position suivante : <u>Déclaration du CPME sur les médicaments prioritaires pour l'Europe et le</u> monde (CPME 2004/145 Fr/EN)

MÉDICAMENTS PRIORITAIRES POUR L'EUROPE ET LE MONDE

Déclaration du CPME¹:

- L'OMS a publié un rapport provisoire sur les médicaments prioritaires pour l'Europe et le monde (« Priority Medicines for Europe and the World ») devant être débattu lors de la conférence de haut niveau à La Haye le 18 novembre 2004 dans le cadre des activités de la Présidence néerlandaise de l'UE.
- Le rapport vise principalement à souligner combien la R & D est essentielle pour les médicaments prioritaires afin de combler le fossé existant entre la nécessité d'un traitement pharmaceutique pour certaines maladies ou groupes de patients et les thérapies pharmaceutiques existantes et disponibles.
- Le CPME admet et adhère totalement à l'argument de base du rapport selon lequel une pharmacothérapie est un besoin prioritaire pour certaines maladies et groupes de patients; il existe à ce niveau des différences entre l'Europe et d'autres parties du monde.

Ses objectifs sont les suivants :

1

Il est constitué des organisations médicales nationales non gouvernementales les plus représentatives des pays de l'UE/EEE, à savoir 26 associations médicales nationales. Il réunit également des membres associés, des observateurs et des organismes associés (organisations médicales européennes spécialisées).

Le Comité permanent des médecins européens (CPME) est un organe représentant environ 2 millions de médecins en Europe.

promouvoir une formation médicale et une pratique de la médecine de tout premier ordre en plaidant en faveur de : - la santé publique,

⁻ la relation entre les médecins et les patients,

⁻ la libre circulation des médecins et des patients au sein de l'Union européenne

[•] parvenir à des soins de santé de qualité supérieure en Europe.

- Le CPME partage totalement le point de vue formulé dans le rapport provisoire de l'OMS selon lequel les médicaments prioritaires constituent une question majeure.
- Le CPME appuie également les conclusions préliminaires du rapport indiquant qu'il est nécessaire de renforcer la R & D sur les médicaments permettant de traiter de nombreuses maladies et des groupes de patients tels que les personnes âgées, les enfants, les femmes enceintes et celles qui allaitent.
- Le CPME reconnaît que les besoins prioritaires peuvent varier mais également être similaires et communs lorsque l'on compare l'Europe à d'autres parties du monde et qu'il est donc indispensable de mettre l'accent sur la R&D en tenant compte des besoins des deux parties, autrement dit de la « dualité des intérêts ».
- Le CPME aimerait insister sur les besoins prioritaires des personnes délaissées ainsi que des maladies orphelines.
- Le CPME aimerait encore souligner combien il est important d'impliquer même à travers des conférences comme celles-ci tous les protagonistes tels que les patients, le public, la profession médicale, les gouvernements et l'industrie afin de finaliser les priorités et un plan d'action pour l'avenir. Le CPME est prêt à offrir son expertise en la matière au nom des médecins.
- Le CPME considère par ailleurs qu'il est essentiel de communiquer les besoins prioritaires à tous afin d'obtenir des résultats concrets et de réels changements.
- Le CPME souhaiterait enfin préciser qu'il encourage la présidence néerlandaise à faire avancer cette question sur base du rapport. Ceci serait capital pour les États membres de l'UE ainsi que pour la communauté internationale en général.